

ARRETE N°2347/2026

AUTORISATION DE VOIRIE

VU la demande de l'entreprise Bois2Boo située au 15 Rue du Moulin à CHATENOIS (67730) qui sollicite une permission de voirie pour la mise en place de plusieurs remorques, pour un chantier situé dans la **rue du Moulin**.

VU la loi N° 82-213 du 22 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU L'état des lieux

ARRETE

Article 1: Le pétitionnaire est autorisé à mettre en place plusieurs remorques pour des travaux, à partir du mercredi 15 juillet 2026 jusqu'au lundi 31 août 2026, dans les conditions suivantes :

A l'occasion de ces travaux l'encombrement des remorques sur le domaine public sera réduit au minimum.

Le pétitionnaire chargé de ces travaux devra procéder à la mise en place d'une signalisation de ce chantier pour éviter tout risque d'accident aux usagers empruntant le trottoir.

Article 2: Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire ; il sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut de cette signalisation.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au pétitionnaire [B2B BE \(be@bois2boo.com\)](mailto:be@bois2boo.com)
- à la Gendarmerie de Sélestat-Châtenois-Villé
- à la Police Municipale Pluricommunale
- service communication de la commune

Fait à Châtenois, le 26 juin 2026

Le Maire,

Stéphane SIGRIST

